

Tarifs : 2017/2018 Centre de Lipsheim

Tarif 1 > 1 201

	Formule annualisée	A l'unité
Périscolaire midi	136,60	11,00
Périscolaire soir	109,30	8,80
Périscolaire journée	209,00	16,80
Mercredi journée	61,40	19,50
Mercredi matin avec repas	44,00	14,00
Périscolaire + mercredi	255,40	
Semaine (périsco + merc matin avec repas)	239,00	
Vacances (1 journée)		19,50
Vacances (4 journées)		74,10
Vacances (5 journées)		87,80

801 < Tarif 2 < 1 200

	Formule annualisée	A l'unité
	129,80	10,50
	103,80	8,40
	198,60	16,00
	58,40	18,50
	41,80	13,30
	242,70	
	227,10	
		18,50
		70,40
		83,40

501 < Tarif 3 < 800

	Formule annualisée	A l'unité
Périscolaire midi	123,00	9,90
Périscolaire soir	98,40	7,90
Périscolaire journée	188,10	15,10
Mercredi journée	55,30	17,60
Mercredi matin avec repas	39,60	12,60
Périscolaire + mercredi	229,90	
Semaine (périsco + merc matin avec repas)	215,10	
Vacances (1 journée)		17,60
Vacances (4 journées)		66,70
Vacances (5 journées)		79,00

Tarif 4 < 500

	Formule annualisée	A l'unité
	110,70	8,90
	88,50	7,10
	169,30	13,60
	49,80	15,80
	35,70	11,30
	206,90	
	193,60	
		15,80
		60,00
		71,10

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement.

Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.

Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus.

En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit.

Augmentation de 20% pour les non résidents de la Commune de Lipsheim.

Tout dépassement des horaires d'arrivée et de sortie seront facturés 4 € par tranche de 30 minutes.

En cas de sortie, supplément de 5,3 € l'unité.

Le forfait Vacances (4 journées) est uniquement possible lors de semaines incomplètes (ex: jour férié).

Périscolaire midi : 11h45-13h45
 Périscolaire soir : 16h15 -18h30
 Mercredi : 08h00 - 18h30
 Vacances : 08h00 - 18h30